

GOODFOOD MARKET CORP.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE 2018

Montréal (Québec), le 22 novembre 2018

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée ») de Goodfood Market Corp. (la « Société ») aura lieu dans les bureaux de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., au 800, rue du Square-Victoria, bureau 3700, Montréal (Québec) Canada, le mardi 15 janvier 2019, à 11 h (heure de Montréal), aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2018 et le rapport des auditeurs y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter une résolution ordinaire (i) autorisant l'augmentation de la quantité d'options, et d'actions pouvant être émises à l'exercice d'options, qui sont disponibles aux fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions, et (ii) ratifier certaines attributions d'options effectuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions, lesquelles attributions occasionneraient un dépassement du nombre d'options actuellement disponible aux fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions, avant l'augmentation de la réserve aux fins d'options, le tout tel qu'il est indiqué à l'annexe C de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction;
5. traiter de toute autre question pouvant être valablement soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction et le formulaire de procuration pour l'assemblée sont joints au présent avis.

Si vous ne prévoyez pas être présent en personne à l'assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner dans l'enveloppe ci-jointe ou par télécopieur. Il est également possible de voter sur Internet en suivant les directives indiquées sur le formulaire de procuration ci-joint.

Les procurations soumises par la poste, par télécopieur ou sur Internet doivent parvenir à notre agent des transferts, Fiducie TSX, au plus tard à 11 h (heure de Montréal), le vendredi 11 janvier 2019. Les actionnaires qui ne peuvent respecter la date et l'heure limite de retour des procurations sur Internet peuvent soumettre un formulaire de procuration en format papier ou par télécopieur qui doit parvenir au secrétaire de la Société avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Seules les personnes dont le nom figure dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le vendredi 7 décembre 2018, ou leurs fondés de pouvoir, seront habilités à assister à l'assemblée et à y voter.

Par ordre du conseil d'administration,

(s) Neil Cuggy

Neil Cuggy

Président et chef de l'exploitation